

RALLYE

Lancement par Rallye d'une offre de rachat globale sur sa dette non sécurisée

Paris, le 23 mars 2022 – Rallye lance ce jour une offre globale de rachat à un prix fixe sur sa dette non sécurisée (notamment les obligations et les billets de trésorerie) (l'« **Offre de Rachat** »).

Offre de Rachat

L'Offre de Rachat a pour objectif (i) d'offrir aux porteurs de créances non sécurisées l'opportunité de se faire racheter tout ou partie de leurs créances à un prix fixe et (ii) d'améliorer le profil d'endettement de Rallye, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020, tel qu'amendé.

Le 26 octobre 2021, le Tribunal de commerce de Paris a décidé de reporter les échéances du plan de sauvegarde de Rallye approuvé le 28 février 2020 de deux années additionnelles et, corrélativement, de reporter les échéances de remboursement prévues par le plan de sauvegarde prévoyant désormais un étalement du remboursement de son passif entre 2023 et 2032¹.

Rallye propose d'acquérir des créances de dette non sécurisée pour un montant égal à 15% du montant desdites créances diminué des remboursements déjà effectués au titre du plan de sauvegarde, à chaque créancier de dette non sécurisée au titre de chaque instrument de dette non sécurisée qu'il est disposé à offrir.

Il est rappelé que le 22 janvier 2021, Rallye a lancé une offre publique d'achat globale sur sa dette non sécurisée dans le cadre d'une procédure d'enchères inversées (l'« **Offre Globale Précédente** »)². Le 18 mai 2021, Rallye a acquis un montant total de Dette Non Sécurisée d'environ 195,4 millions d'euros, pour un prix d'achat total d'environ 39,1 millions d'euros, réduisant ainsi le montant total de sa dette d'environ 156,3 millions d'euros.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2021, l'endettement financier brut de Rallye se décomposait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021
<i>Créances sécurisées avec nantissements (titres Casino)</i>	1 228
<i>Créances non sécurisées</i>	1 518
<i>Créances sécurisées avec nantissements (sur d'autres filiales de Rallye)</i>	137
Total – créances des plans de sauvegarde	2 883
<i>Financements mis en place après l'arrêté du plan de sauvegarde</i>	295
Total – dette financière brute	3 178

¹ Cf. communiqués de presse de Rallye en date du 2 mars 2020 et 27 octobre 2021.

² Cf. communiqué de presse de Rallye en date du 22 janvier 2021.

L'Offre de Rachat, d'un montant maximum de 37 millions d'euros, est ouverte à compter de ce jour et expirera le 5 avril 2022, à 17 heures (heure de Paris). Rallye tiendra informé le marché des résultats de l'Offre de Rachat, des suites qui y seront données ainsi que de l'impact sur le profil de remboursement du passif de Rallye.

La réalisation de l'Offre de Rachat est notamment soumise à l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris de la modification du plan de sauvegarde de Rallye afin d'autoriser la réalisation effective de l'Offre de Rachat. Rallye sollicitera cette approbation dans les jours suivants l'annonce, et sous réserve des résultats de l'Offre de Rachat.

Pour obtenir une copie du *tender offer memorandum* relatif à l'Offre de Rachat ou pour toute question sur l'Offre de Rachat et les procédures requises pour y participer, les porteurs de créances non sécurisées (notamment d'obligations et de billets de trésorerie émis par Rallye) sont invités à contacter Lucid Issuer Services Limited, en qualité de *tender agent*, aux coordonnées figurant ci-dessous :

Lucid Issuer Services Limited
The Shard
32 London Bridge Street
London SE9 1SG
United Kingdom
Attention : Thomas Choquet and Arlind Bytyqi
Téléphone : +44 20 7704 0880
Email : rallye@lucid-is.com
Website : <https://deals.lucid-is.com/rallye>

Financement de l'Offre de Rachat

L'Offre de Rachat sera financée par le tirage du montant restant disponible au titre du financement qui avait été mis à la disposition de Rallye pour les besoins de l'Offre Globale Précédente.

Présentation

Une présentation aux investisseurs détaillant les termes de l'Offre de Rachat figure sur le site internet de Rallye.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Les offres de ventes transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas admises dans toutes les hypothèses où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Rallye n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

Etats-Unis

*L'Offre de Rachat n'est pas faite et ne sera pas faite, directement ou indirectement, aux ou vers, ou par l'utilisation des adresses de, ou par tout moyen ou mécanisme (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, la transmission par fax, télex, téléphone, email et autres formes de transmission électronique) du commerce interétatique ou étranger, ou depuis tout établissement d'un marché de capitaux national, ou aux porteurs de titres de créances qui sont situés ou résidents aux États-Unis ou à toute U.S. Person tel que défini dans le Règlement S du Securities Act (« **Regulation S under the Securities Act** ») (chacun(e), une « **U.S. Person** »). Les titres de créances ne peuvent être rachetés dans le cadre de l'Offre de Rachat par un tel usage, moyen, mécanisme ou depuis un établissement en provenance de ou situé aux États-Unis, ou par des personnes situées ou résidant aux États-Unis, ou par toute personne agissant pour le compte ou au bénéfice d'une U.S. Person. Par conséquent, des*

copies de ce communiqué de presse et de tout autre document ou support relatif à l'Offre de Rachat ne sont pas, et ne doivent pas être, directement ou indirectement, envoyées par courrier ou autrement transmises, diffusées ou transférées (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, par des dépositaires, des mandataires ou des fiduciaires) aux Etats-Unis ou vers les Etats-Unis, ou à des U.S. Persons ou à des personnes situées ou résidant aux Etats-Unis. Tout rachat de titres de créances dans le cadre de l'Offre de Rachat envisagé résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera invalide et tout rachat de titres de créances effectué par, ou au nom d'une U.S. Person ou d'une personne située ou résidant aux Etats-Unis ou par un agent, un fiduciaire ou un autre intermédiaire agissant de manière non discrétionnaire ou agissant pour un principal situé ou résidant aux Etats-Unis ou une U.S. Person ne sera pas confirmé ou accepté. Aux fins du présent paragraphe, le terme "États-Unis" désigne les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, tout État des États-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

EEE et Royaume-Uni

*Le présent communiqué de presse et le Tender Offer Memorandum ne constituent pas un prospectus au sens du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié ou complété le cas échéant, et incluant la législation sous-jacente (le "**Règlement Prospectus**"), ou du Règlement Prospectus tel qu'il a été retranscrit dans le droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 et n'a pas été approuvé, déposé ou examiné par une autorité réglementaire d'un État membre de l'EEE ou du Royaume-Uni.*

Contact presse :

PLEAD

Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 etienne.dubanchet@plead.fr